



Cadre de gestion

Approbateur	Statut	Date de la décision
CA	Approuvé	2024-09-01

Préambule	2
Mission	2
Vision	2
Gouvernance	2
Responsabilités du conseil d'administration	2
Engagement des membres du comité d'administration	4
Rôles	4
Mise-en-Oeuvre générale	5
Inscriptions	6
Gestion des absences	7
Principes généraux	7
Application des sanctions	7
Remboursement	8
Civisme	8
Définitions	8
Processus de signalement	10
Traitement	11
ANNEXE 1 : Règles de gestion 2024	12
ANNEXE 2: Engagement des joueurs	13
Respect	13
Fair-Play et Esprit Sportif	13
Engagement et Assiduité	13
Sécurité et Prévention des Blessures	13
Tolérance Zéro pour la Violence	14
Attitude Positive et Coopérative	14
Respect des Installations et des Ressources	14
Conséquences du Non-Respect	14



Préambule

Le présent document établit les mécanismes de gestion de l'organisme et énonce le cadre de gestion. Chaque année, avant le début de la saison régulière, les membres du conseil d'administration révisent le présent document et doivent le signer en guise d'engagement.

Toute demande de modifications au cadre de gestion doit être soumise au conseil d'administration et doit être approuvée par la majorité de membres.

Si un membre du conseil d'administration refuse de signer, il sera démis de ses fonctions.

Mission

Volley-Ball Sainte-Julie a pour objectif de promouvoir la santé, le bien-être et l'esprit d'équipe au sein de notre communauté en offrant du Volley-Ball inclusif et accessible pour tous les âges et tous les niveaux. Nous nous engageons à inspirer et à encourager la participation à des activités physiques régulières, tout en cultivant le respect, la persévérance et le plaisir du sport.

Vision

Notre vision à long terme s'inscrit dans la politique de saines habitudes de vie de la ville de Sainte-Julie. Nous souhaitons être reconnu dans la promotion de l'activité physique et des valeurs sportives, en créant un environnement dynamique et accueillant où chaque individu a l'opportunité de s'épanouir, de se dépasser et de contribuer à une communauté en meilleure santé et plus unie.

Gouvernance

Responsabilités du conseil d'administration

Définition de la vision et de la stratégie : Le conseil d'administration établit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'organisme. Il guide la direction générale et oriente les décisions majeures pour atteindre ces objectifs.



Surveillance et gouvernance : Le conseil est responsable de la surveillance des activités de l'organisme pour s'assurer qu'elles sont conformes aux lois, règlements municipaux et aux politiques internes. Il veille à ce que l'organisme respecte des normes élevées d'éthique et de transparence.

Sélection et évaluation de la direction générale : Le conseil d'administration recrute, nomme et évalue la responsable de soirée. Il s'assure que les membres du conseil d'administration ainsi que les responsables de soirée disposent des ressources et du soutien nécessaires pour accomplir leurs responsabilités.

Gestion financière et fiduciaire : Le conseil d'administration a la responsabilité fiduciaire de protéger les actifs de l'organisme et d'assurer une gestion financière saine. Cela inclut l'approbation des budgets, la surveillance des dépenses, et l'approbation des états financiers.

Politiques et conformité : Le conseil établit et met en œuvre des politiques pour régir l'organisme, notamment en matière de conflits d'intérêts, de gouvernance éthique, de gestion des risques, et de conformité légale.

Évaluation des risques : Il évalue régulièrement les risques auxquels l'organisme est confronté et met en place des stratégies pour les atténuer. Cela inclut la gestion des risques financiers, opérationnels, et réputationnels

Engagement et communication avec les parties prenantes : Le conseil d'administration veille à ce que l'organisme maintient une communication ouverte et engageante avec ses parties prenantes, y compris les membres, les donateurs, les bénéficiaires, et le public. Il reçoit et traite les plaintes le cas échéant et peut, si nécessaire, faire appel à une expertise externe pour régler un conflit.

Développement et diversité du conseil : Assurer que le conseil d'administration est composé de membres ayant des compétences diverses et complémentaires, et promouvoir une culture d'inclusion et de diversité.

Engagement des membres du comité d'administration

Engagement envers la mission : Les membres du conseil doivent être pleinement engagés envers la mission et les objectifs de l'organisme, en prenant des décisions qui servent le meilleur intérêt de l'organisme.



Responsabilité fiduciaire : Les administrateurs ont une obligation de diligence et de loyauté envers l'organisme. Ils doivent agir de manière prudente et en toute bonne foi, en gardant à l'esprit l'intérêt de l'organisme et des membres avant tout.

Participation active : Les membres du conseil doivent assister régulièrement aux réunions, participer activement aux discussions et aux décisions, et s'engager dans les comités ou groupes de travail, le cas échéant.

Transparence et intégrité : Maintenir des normes élevées d'intégrité personnelle et professionnelle. Agir avec transparence dans toutes les actions et décisions, et éviter les conflits d'intérêts. Le comité d'administration se réserve le droit de prendre des références avant de nommer un nouveau membre et en cours de mandat. Un membre peut être démis de ses fonctions si les références mettent en péril la mission et la vision de l'organisme.

Confidentialité : Protéger la confidentialité des informations sensibles et stratégiques de l'organisme, et respecter la confidentialité des discussions du conseil.

Rôles

Président: Le président est chargé de la communication avec les autorités municipales, de la délégation des tâches, et du suivi des projets en respectant les échéances. Il joue également un rôle clé en animant les réunions du CA et en les organisant.

Vice-président: Le vice-président assiste le président dans ses fonctions et contribue à l'amélioration du site Web de l'association.

Trésorière: La trésorière gère le budget de l'association, supervise l'aspect financier des inscriptions incluant les remboursements, au besoin, et assure la gestion du coffre.

Registraire: Le registraire veille à ce que les inscriptions soient conformes aux règlements de la ville de Sainte-Julie. Son rôle inclut également de répondre aux questions des joueurs et des responsables.

Secrétaire: Le secrétaire s'occupe de la communication officielle auprès des joueurs, notamment via des publications sur la page Facebook, et prépare l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux des réunions.



Directeur des équipements : Le directeur des équipements veille à la qualité des équipements, s'assure que le matériel nécessaire pour jouer est suffisant, et propose des améliorations pour les équipements.

Responsables de soirée : Les responsables de soirée sont chargés de gérer les absences en trouvant des remplaçants adéquats et d'assurer un niveau de jeu équilibré en évaluant les joueurs. Ils participent activement aux réunions du comité organisationnel, proposent des améliorations pour le fonctionnement de la ligue, répondent aux questions des joueurs, et veillent au respect des politiques établies par la ligue.

Capitaine d'équipe : Le capitaine d'équipe est responsable de communiquer l'information importante à son équipe (ex: annulation de soirée). Il est aussi responsable de trouver des remplaçant lorsqu'un joueur de son équipe ne peut se présenter. Le rôle du capitaine d'équipe est principalement retrouvé dans la catégorie compétitif.

Mise-en-Oeuvre générale

- Afin de maintenir un niveau d'accessibilité au plus grand nombre de joueurs nous maintenons six différentes catégories mixtes : Ado (12 à 16 ans) , Récréatif, intermédiaire, compétitif, compétitif plus et élite.
- Il faut minimum 18 joueurs par plateau pour maintenir la réservation du plateau pour la catégorie. Dans le cas où le minimum de joueurs n'est pas atteint, le plateau peut être attribué à une autre catégorie ou même libéré pour d'autres activités organisées par la ville.
- Il est possible d'utiliser des joueurs sur une liste d'attente pour combler le minimum de participant nécessaire au maintien de la réservation du plateau.
- Les trois premières semaines de la saison régulière servent à déterminer si le niveau de maîtrise des techniques de volleyball correspond au calibre sélectionné.
- Dans le cas où le joueur inscrit ne correspond pas au calibre qu'il a choisi, le responsable de soirée peut le changer de calibre lorsque possible ou prendre la décision de rembourser son inscription en totalité.
- La saison intérieure débute en septembre et se termine en avril
- La saison extérieure débute en mai et se termine en août.



Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de l'organisme. L'information concernant la période d'inscription est partagée via la page facebook de l'organisme. Il est de la responsabilité des joueurs de s'informer des dates d'inscription et de payer les frais qui s'y rattachent.

Les dates ainsi que les formulaires sont mis à jour par un membre du conseil d'administration, si un problème informatique survient, il est possible de contacter un membre du conseil d'administration via l'onglet "pour nous joindre" du site Web.

Toute personne désirant s'inscrire doit avoir une carte loisir valide de la ville de Sainte-Julie pour toute la durée de la saison choisie. L'organisme doit veiller à ce que 75% des joueurs inscrits, toute catégorie confondue, soient résident de la Ville de Sainte-Julie. L'organisme, en collaboration avec les responsables de soirée, se réserve le droit de refuser l'inscription de joueurs n'étant pas résident afin de respecter ce seuil.

Liste d'attente (nouveau)

Pour la saison intérieur 2024-2025 et les suivantes, une liste d'attente sera ajoutée afin de limiter le nombre de coupures devant être faite dans chaque catégorie et maximiser le nombre de joueurs par soirée. Cela signifie que votre place n'est pas garantie à la soirée inscrite, que vous serez soumis à une évaluation de votre niveau de jeu comme tout autre joueur et que les catégories seront complétées selon le besoin (genre / position / niveau de jeu / résidence). Lors de votre inscription, il ne sera pas possible d'indiquer si vous êtes une inscription régulière ou bien sur la liste d'attente, vous serez informé sur la nature de votre inscription quelques jours après la fermeture de celles-ci.

Gestion des absences

Principes généraux

Compte tenu que les responsables de soirée devront peut-être procéder à des coupures et des recalibrations, la gestion des absences est critique. Nous ne voulons pas qu'un joueur régulier ne se présente pas aux soirées et bloque la participation d'un autre joueur disponible. Il est de la responsabilité du joueur sélectionné et des remplaçants de se présenter à l'heure. Dans le cas d'une



absence, le joueur doit aviser le responsable de soirée ou son capitaine le plus rapidement possible. Dans le cas où les absences ne sont pas signalées et sont répétitives, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la ligue jusqu'à la fin de la saison. La décision d'exclure un participant revient au responsable de soirée ainsi qu'au membre du conseil d'administration.

Application des sanctions

L'application des sanctions relève du responsable de soirée, en cas de doute, il est supporté par le conseil d'administration.

- Première absence sans aviser son capitaine ou le responsable de soirée : Rappel des règles d'engagement du joueur signé en début de saison.
- Deuxième et troisième absence sans aviser son capitaine ou le responsable de soirée : Avis Écrit officiel avec la mention que si la situation devait se reproduire, il s'expose à une soirée de suspension (fait par le responsable de soirée fait par le moyen de communication de son choix (réseau sociaux, courriel ou en main propre)
- Quatrième absence sans aviser son capitaine ou le responsable de soirée: suspension d'une soirée
- Cinquième absence: Exclu des joueurs réguliers, il est rétrogradé à joueur remplaçant.

Remboursement

Les joueurs ayant cumulé des absences pourront demander un remboursement partiel calculé au prorata du nombre de semaines passées dans la saison et de leur participation active incluant un frais d'administration.

Politiques de bonne conduite

Civisme

Volleyball Sainte-Julie reconnaît le droit de ses joueurs d'œuvrer dans un environnement exempt de harcèlement, de discrimination et de violence (verbale ou physique). L'organisme s'engage à mettre en œuvre tous les efforts raisonnables afin promouvoir le respect entre les personnes et de protéger l'intégrité physique et psychologique de tous les joueurs en:



- Enquêtant promptement sur les incidents et les plaintes de harcèlement, de discrimination et de violence conformément à la procédure énoncée ci-dessous.
- Mettre en œuvre des mesures correctives appropriées, pouvant inclure le bannissement d'un joueur et mettre en œuvre des actions préventives pour éviter que de tels comportements ne se reproduisent.

Définitions

« Discrimination »

La discrimination signifie toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur un motif de discrimination prohibé ayant pour effet de détruire ou de compromettre le droit d'un joueur à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, de ses droits et libertés de la personne.

« Motifs de discrimination prohibés »

Les motifs de discrimination prohibés sont les suivants : L'ethnicité, l'apparence physique, l'ascendance, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine nationale, le lieu d'origine, la couleur, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la condition sociale, l'état familial, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap ou l'existence d'un casier judiciaire, la croyance, l'état matrimonial.

« Harcèlement »

Le Harcèlement se définit comme une conduite vexatoire qui :

- a) se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés;
- b) porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du joueur; et
- c) entraîne, pour celui-ci, un environnement néfaste.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le joueur.

La définition de harcèlement comprend le harcèlement sexuel lorsque la conduite vexatoire se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.

La définition de Harcèlement inclut également le Harcèlement discriminatoire lié à un Motif de discrimination prohibé.



« Violence »

La violence est l'utilisation de la force physique ou de propos à l'encontre d'une autre personne, qui lui cause ou risquent de lui causer un préjudice physique ou psychologique. Elle inclut également tout propos ou comportement qu'un joueur pourrait raisonnablement percevoir comme une menace d'emploi d'une force physique contre lui, pouvant entraîner un préjudice physique ou psychologique. La violence peut être verbale, physique ou psychologique.

La Violence comprend notamment les situations suivantes :

- a) l'emploi par une personne contre un joueur d'une force physique qui lui cause ou pourrait lui causer un préjudice;
- b) un propos ou comportement qu'un joueur peut raisonnablement interpréter comme une menace contre lui,
- c) tout geste d'intimidation, à savoir un geste visant à inspirer la soumission en faisant craindre quelque chose, en faisant peur ou en humiliant une personne.

« Violence à caractère sexuel »

La violence à caractère sexuel correspond à des comportements à connotation sexuelle abusifs, humiliants ou blessants. Ces comportements sont faits sans le consentement de la personne qui les subit. Ce type de violence peut aussi être tout autre comportement basé sur le sexe, qui n'est pas souhaité, qui porte atteinte à la dignité d'une personne et l'offense.

Processus de signalement

Il incombe à toute personne qui est témoin ou apprend qu'un comportement violent, harcelant ou discriminatoire s'est produit ou se produira de le signaler.

Lorsque cela est possible, le joueur qui croit être victime de harcèlement devrait d'abord informer la personne concernée que son comportement est indésirable et que celle-ci doit y mettre fin. Il devrait également noter la date et les détails des incidents, ainsi que les démarches qu'elle a effectuées pour tenter de régler la situation.

Si cette démarche est infructueuse ou n'est pas souhaitée, ou en cas de discrimination et de violence, le joueur qui se croit victime peut porter plainte.

Toutes les plaintes doivent être consignées par écrit par le joueur et rapporter des faits objectifs. La plainte doit comprendre :



- Une description détaillée des comportements, des paroles et des gestes reprochés qui mentionne, notamment, les lieux et les dates où les événements se sont produits;
- Des courriels, de la correspondance ou tout élément de preuve pertinent liés aux évènements.

Toutes les plaintes pour des comportements de harcèlement, de discrimination et de violence doivent être transmises dès que possible à un responsable de soirée ou un membre du conseil d'administration.

La personne qui reçoit la plainte s'assure que le joueur qui a porté plainte est informé qu'il lui est conseillé de consulter un professionnel de la santé s'il est porteur de symptômes ou de blessures liés à l'évènement.

Traitement

Après le dépôt de la plainte ou du signalement, un membre du conseil d'administration procédera, au besoin, à une enquête sans tarder et de façon objective, ou en confiera la responsabilité à un enquêteur externe. À tout moment pendant le processus de traitement d'un signalement ou d'une plainte.

Le processus d'enquête peut inclure :

- a) une rencontre avec la personne qui s'est plainte ou qui a signalé le comportement;
- b) une rencontre avec la personne visée par la plainte ou le signalement et tout témoin des événements;
- c) l'analyse de tout élément de preuve pertinent.

Dans un contexte où il existe des motifs raisonnables de penser que la plainte est déposée de mauvaise foi, l'enquête portera non seulement sur la recevabilité de la plainte, mais également sur la détermination du caractère frivole, vexatoire ou de mauvaise foi de celle-ci.

Toutes les personnes impliquées dans le processus d'enquête doivent préserver la confidentialité du processus d'enquête et de tous les faits découlant de la plainte ou du signalement.

Si l'enquête démontre le bien-fondé de la plainte ou du signalement, l'organisme met en place les mesures correctives appropriées pour faire cesser le comportement violent, harcelant ou discriminatoire.



La personne présumée victime et la personne visée par la plainte ou le signalement seront informées par écrit des conclusions de l'enquête et des mesures correctives qui ont été ou seront prises à l'issue de l'enquête.

La personne qui déposerait des accusations mensongères dans le but de nuire est également passible de mesures disciplinaires appropriées.



ANNEXE 1 : Règles de gestion 2024

- Pour assurer une saine gestion des plateaux et des équipes, les joueurs des catégories compétitif plus et élite ne peuvent pas être rétrogradés de catégorie.
- Mise en place d'une liste d'attente pour les inscriptions
- Ajout d'un responsable pour les catégories récréatif, intermédiaire et compétitif afin d'avoir deux responsables par catégorie et un responsable par plateau/gymnase.
- Inscription à la saison intérieure 2024-2025 : Mercredi 4 septembre à 19h00
- Saison intérieure débute la semaine du 16 septembre 2024
- Processus de sélection pour le compétitif : La catégorie compétitif accepte 42 inscriptions, mais seuls 36 joueurs seront sélectionnés pour constituer 6 équipes de 6 joueurs de calibre compétitif. Des coupures supplémentaires peuvent être effectuées si un ajustement est nécessaire pour une position spécifique ou en fonction du genre. Les joueurs dont le niveau n'est pas jugé suffisant auront le choix entre un remboursement ou une réaffectation dans une catégorie inférieure. Toutefois, en raison du nombre élevé d'inscriptions, nous ne pouvons pas garantir la disponibilité de places dans les catégories inférieures.
- Mise en place de politiques de bonne conduite sur la violence, le harcèlement et la discrimination.
- Mise en place d'un contrat d'engagement des joueurs pour assurer le respect des politiques.



ANNEXE 2: Engagement des joueurs

L'engagement des joueurs défini est un ensemble de principes, de valeurs et de normes qui guident le comportement des joueurs au sein de notre organisation. Il définit ce qui est considéré comme acceptable et inacceptable en matière de conduite.

Respect

Traiter avec respect les coéquipiers, les adversaires, les entraîneurs, les responsables, les arbitres, les officiels, et les spectateurs, indépendamment des différences de niveau, de culture, de sexe ou de tout autre facteur. Éviter tout langage offensant, gestes déplacés ou comportements agressifs.

Franc-jeu et esprit sportif

Jouer avec intégrité et honnêteté, en respectant les règles du jeu. Faire preuve de fair-play en acceptant les décisions des arbitres sans protestation excessive et en évitant tout comportement antisportif ou trompeur.

Engagement et assiduité

Participer pleinement à toutes les soirées, réunions d'équipe et matchs, sauf en cas de blessure ou de circonstances exceptionnelles. Aviser le capitaine d'équipe ou le responsable de soirée au moins 48 hrs à l'avance de votre absence. En cas de doute, mieux vaut aviser d'une absence que d'espérer pouvoir être présent. Être ponctuel et rester jusqu'à la fin des matchs prévu à l'horaire..

Sécurité et prévention des blessures

Il est de la responsabilité du joueur de porter l'équipement requis et de jouer de manière à éviter les blessures à soi-même et aux autres.

Tolérance zéro pour la violence

La ligue applique une politique de tolérance zéro en matière de violence physique ou verbale. Si vous êtes victimes ou observez des comportements inappropriés, nous vous invitons à en faire part à votre capitaine, au responsable de soirée ou un membre du conseil d'administration. Il est important que chacun agisse de



manière à promouvoir un environnement positif et sain pour tous les participants. Cela inclut de respecter les décisions de l'arbitre ou de faire part de votre désaccord avec une communication positive.

Attitude positive et coopérative

Maintenir une attitude positive même dans l'adversité. Encourager les coéquipiers et contribuer à la dynamique de groupe.

Respect des installations et des ressources

Respecter les installations, équipements et matériel fournis par la ligue. Assurez-vous que les installations sont laissées en bon état après utilisation.

Conséquences du non-respect

Tout manquement à ce code de conduite pourra entraîner des conséquences telles que la suspension pour une période définie, l'exclusion à la saison en cours ou même un bannissement de la ligue.

Ce code de conduite vise à assurer que chaque joueur agit de manière respectueuse et exemplaire, favorisant un environnement positif et compétitif.